

Société Publique Locale « DIGITAL MAX »

Société Anonyme immatriculée au R.C.S. DAX sous le n° 801 564 402

Au capital de 200 000 euros

Siège social : Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 MARS 2019 13h00**

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-deux mars,
A treize heures,

Les administrateurs de la société DIGITAL MAX, société publique locale sous forme de société anonyme au capital social de 200 000 euros, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 801 564 402, dont le siège social est situé Allée des Camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite le 25 septembre 2018 conformément aux statuts.

Nombre d'administrateurs : 15
Présents : 8
Absents représentés : 0
Absents excusés : 7

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque administrateur en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Présents : M. Éric KERROUCHE, M. Arnaud PINATEL M. Jean-Claude DAULOUËDE, M. Jean-Michel MÉTAIRIE, M. Jean-Michel MAÏS, M. Cyril GAYSSOT, M. Pierre AURY, Mme Nicole CHUSSEAU

Absents représentés : néant

Absents excusés : Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Mélissa LARRAZET Mme Delphine BART, M. Patrick BENOIST, M. Michel PENNE, Mme Cécile CROCHE, Mme Isabelle MAINPIN

Le Président constate que les administrateurs présents effectivement réunissent la majorité au moins des membres en fonction et que le conseil peut en conséquence valablement délibérer.

M. Cyril GAYSSOT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président informe les administrateurs de la réunion du Comité technique de contrôle le 19 décembre 2018 à l'effet de préparer l'ordre du jour et le dossier de la présente séance de Conseil d'administration. Il rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du projet de téléphonie « voix sur IP » ;
2. Apport en compte courant d'associé d'un montant de 120 000 € HT de la part de la Communauté de Commune Maremne Adour Côte sud pour financer une partie du projet de téléphonie « voix sur IP » ;
3. Projet Extension du réseau de Digital Max : subvention d'investissement de 90 000 € HT de la part de la Communauté de Commune Maremne Adour Côte sud sous la forme de l'avenant 4 à la DSP « backbone » en cours pour finaliser le raccordement d'une vingtaine de sites des communes dans le cadre du projet de téléphonie « voix sur IP ».
4. Modification du Règlement intérieur de la SPL pour l'envoi des convocations du Conseil d'administration, de l'AG et du Comité technique de contrôle, sous format dématérialisées, pour l'ensemble des élus siégeant dans ces instances, sauf commissaire aux comptes et expert-comptable en utilisant K-BOX, ainsi que la possibilité de participer aux conseils d'administration et assemblées générales par conférence téléphonique ou visioconférence dans les conditions prévues par l'article 225-37 du code de commerce.
5. Questions diverses.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est réuni pour délibérer sur les éléments inscrits à l'ordre du jour.

Il met ensuite à la disposition des administrateurs :

- le projet d'avenant 4 de la DSP Backbone ;
- le projet de convention d'apport en compte courant ;
le projet de résolution du conseil d'administration ;

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des projets de délibérations du Conseil d'administration, ainsi que tous autres documents ont été régulièrement adressés aux administrateurs ou tenus à leur disposition au siège social dans les cinq jours qui ont précédé la séance.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président déclare ouverte la discussion et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. PRESENTATION DU PROJET DE TELEPHONIE « VOIX SUR IP »

Le Président-directeur-général expose aux membres les modalités techniques et financières de présentation du projet de téléphonie « voix sur IP » que la SPL propose de mettre en œuvre.

Le plan d'affaires de l'opération est présenté par le Président-directeur-général

Cette présentation a été adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE D'UN MONTANT DE 120 000 € HT DE LA PART DE LA CC MACS

Pour mettre en œuvre le projet de de téléphonie « voix sur IP », le financement d'une partie de l'investissement requis suppose un apport en compte courant d'associés de la part de la CC MACS.

Il est donné lecture du projet de convention d'apport en compte courant d'associés à conclure entre la SPL et la CC MACS, transmis avec la convocation du Comité, s'agissant notamment des modalités de remboursement de l'apport.

Cette présentation a été adoptée à l'unanimité.

3. PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DIGITAL MAX : APPROBATION D'UN AVENANT N°4 A LA DSP DITE « BACK BONE » DECIDANT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 90 000 € HT DE LA PART DE CC MACS A LA SPL

Pour mettre en œuvre le projet de de téléphonie « voix sur IP », il est proposé de solliciter une subvention d'équipement d'un montant de 90 000 euros de la CC MACS pour financer le raccordement d'une vingtaine de sites des communes, afin de leur faire bénéficier du projet.

Le projet d'avenant n°4 à la délégation de service public dite « backbone » est jointe à la convocation du Comité.

Cette présentation a été adoptée à l'unanimité.

4. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SPL

Le règlement intérieur de la SPL traite, aujourd'hui, uniquement des modalités de constitution et de fonctionnement du présent Comité technique de contrôle.

Il est proposé de compléter de règlement intérieur, afin de permettre :

l'envoi des convocations, sous format dématérialisé via le dispositif « KBOX », aux membres siégeant dans les organes de la SPL (Comité technique de contrôle, Conseil d'administration, Assemblée spéciale, Assemblée générale), sauf pour le commissaire aux comptes et l'expert-comptable ;

la participation aux réunions du Comité technique de contrôle, du Conseil d'administration, de l'Assemblée spéciale et de l'Assemblée générale, par conférence téléphonique ou visioconférence dans les conditions prévues par l'article 225-37 du code de commerce.

Cette présentation a été adoptée à la majorité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Présentation par le Président Directeur Général, M. Cyril GAYSSOT, des projets de la société en cours de réalisation :

- La mise en place d'une GPEC qui consiste à lister les emplois et les compétences nécessaires au fonctionnement de la structure. Ce système permet également la gestion des entretiens individuels
- Le recrutement d'un adjoint pour Guy Tilmont
- La mise en place d'un intéressement sur le résultat comptable et une prime pour le développement économique de la structure faute de commercial
- Le projet « Smart City »
- Le partenariat avec le service communication de la CC Macs pour la création d'un catalogue de clip vidéo de présentation des différents sujets numériques avec une version pour les Elus et une pour les usagers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Un Administrateur,

Arnaud PINATEL



Le Président,

Cyril GAYSSOT

A large, stylized handwritten signature in black ink, belonging to Cyril Gayssot, is written over the printed name.